

La Croix , PARIS, 18 avril 2006 (AFP)

Garde des enfants: Paris mobilisé pour libérer une Française au Canada

La France est mobilisée pour obtenir la libération à Vancouver d'une Française de 35 ans, Nathalie Gettliffe, luttant pour protéger ses enfants d'une secte chrétienne où leur père s'est engagé au Canada, a déclaré mardi le ministère des Affaires étrangères.

Mme Gettliffe avait quitté son époux canadien en 2001 avec ses deux enfants pour l'empêcher d'embrigader leurs enfants, Maximilien et Joséphine, dans la secte de l'Eglise internationale du Christ.

L'avocat français de Mme Gettliffe, Me Dominique Chambon, a déclaré au Figaro de mardi qu'il était scandalisé par "l'absence de soutien diplomatique" des autorités françaises.

"Une audience pour l'examen de la demande de libération conditionnelle doit se tenir demain mercredi", a déclaré le porte-parole adjoint du ministère des Affaires étrangères, Denis Simonneau, en soulignant que Paris "s'est mobilisé dès le début sur ce dossier".

"Nous comprenons le désarroi de la famille et des proches" de Mme Gettliffe, a dit M. Simonneau, en soulignant toutefois qu'ils "sont tenus informés au jour le jour de toutes les démarches que notre consulat général mène sur place".

"Mme Gettliffe a été interpellée à son arrivée à Vancouver le 10 avril, puis relâchée, le consulat français de Vancouver ayant apporté la preuve de la levée dès 2004 du mandat d'arrêt qui avait été émis en 2001", a-t-il dit.

"Elle a de nouveau été arrêtée le 11 avril, sur la base d'un nouveau mandat émis le même jour pour non respect d'une décision de garde prise en 2001", a-t-il ajouté, en précisant que le consul français à Vancouver "avait mis à la disposition de Mme Gettliffe un agent pour l'assister dans ses démarches".

Elle a été interpellée à l'initiative de l'avocat général de la province, qui est le beau-père de son ex-époux, selon Me Dominique Chambon qui dénonce une "arrestation arbitraire".

Selon l'actuel conjoint de Mme Gettliffe, Francis Gruzelle, journaliste au quotidien Dauphiné Libéré, cet avocat général a exigé le retour des deux enfants au Canada en échange de sa libération, mais la jeune femme aurait refusé.

"Dès connaissance de la nouvelle arrestation le consul général est à nouveau immédiatement intervenu auprès des autorités canadiennes", a expliqué M. Simonneau.

Le même consul "est également intervenu pour que notre ressortissante puisse choisir un avocat de droit pénal francophone", toujours selon le Quai d'Orsay.

<http://www.la-croix.com/afp.static/pages/060418182930.6cqi23i.htm>